

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 25/10/2022

Date d'affichage : 18.11.22

Le huit novembre de l'an deux mil vingt deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carine VIDAL, le maire étant empêché.

Etaient présents : BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, GAT Nicolas, AMBLARD Gilles, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, BASSET Anselme

Etaient excusés : VERNET Sébastien, CLAUZIER Manon, SABOT Nicolas,

Secrétaire de Séance : BASSET Anselme

OBJETS : TITRES IRRECOUVRABLES

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-2 et L. 2343-1

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-2 et L. 2343-1

Vu l'état des restes à recouvrer dressé par le receveur percepteur de Privas concernant les titres :

Titre 43/2017 : 80€

Titre 70/2018 : 80€

Titre 39/2016 : 40€

Titre 46/2017 : 40€

Titre 33/2020 : 40€

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le receveur percepteur de Privas dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées,

**Nombre de
Conseillers :**
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

Délibération 2022-23

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Publié le

SLO

ID : 007-210701942-20221108-DB_2022_23-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTÉ d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état joint dressé par le receveur de Privas, d'un montant total de 280€00 et que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget principal.

DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et au susdits et ont signé au registre les membres présents.

La première adjointe, Carine VIDAL

